



## Garde d enfants séparer

Par **Thuillier pris**, le **03/01/2019** à **06:41**

Bonjour en 2013 nous sommes passer au juge pour le divorce et la garde de notre fille . La juge a donnée la garde à moi la mère . Mais comme avant le jugement nous faisons alternée , la juge a dit de laisser comme ça pour le bien être del enfant . Mais je voulais savoir si maintenant je dois revoir un avocat et juge pour demander d arrêter cette garde et récupère la garde comme indiquée sur le jugement car ma fille se plaint de comment cela se passe chez son père et en même temps j aimerais la mettre à uneecole à côté de chez moi à 5 min a pied car là actuellement elle est à l école en Belgique à 20 min de route en voiture mais son père ne veut rien savoir . Il médit je n avais pas à déménager aussi loin mais moi j'ai déménager pour être plus près de ma famille car où nous habitons je n avais personne de mon entourage de faire . Merci de vos réponses

Par **Thuillier pris**, le **03/01/2019** à **08:43**

C est la juge qui nous a dit que laisser cette garde pour pas perturber ma fille mais si maintenant je juge que je devrais reprendre ma fille le père ne peut rien dire ou attaquer

Par **Visiteur**, le **03/01/2019** à **09:00**

ce qui compte c'est ce qu'il y a d'écrit. Les DVH sont des droits; droits et non obligation, de visite et hébergement. Le père a le droit d'avoir sa fille un WE sur 2, la moitié des vacances,... selon accord.